



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-quatrième session ordinaire

Genève, 18 et 19 octobre 1990

LISTE DES ETATS ET DES ORGANISATIONS
DONT L'INVITATION A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE DE 1991
POUR LA REVISION DE LA CONVENTION UPOV EST PROPOSEEDocument établi par le Bureau de l'Union

1. A sa quarante-deuxième session, tenue le 17 octobre 1990, le Comité Consultatif a décidé de recommander au Conseil d'inviter les Etats et les organisations suivantes en qualité d'observateurs à la Conférence diplomatique de 1991 pour la révision de la Convention UPOV :

i) tous les Etats qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies, d'une institution spécialisée en relation avec le système des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou parties au Statut de la Cour internationale de justice. Une liste de ces Etats, établie en fonction de la situation à la date du présent document, figure à l'annexe I du présent document;

ii) les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure à l'annexe II. Cette liste est subdivisée comme suit : organisations de la famille des Nations Unies; organisations de coopération et d'intégration économiques; organisations de coopération dans le domaine des brevets; organisations à caractère scientifique dans le domaine des variétés, des semences des ressources génétiques et de la conservation de la nature; organisations représentatives de groupes d'intérêt.

2. Les listes figurant en annexe au présent document seront jointes en annexe au Règlement intérieur provisoire de la Conférence diplomatique.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

LISTE DES ETATS NON MEMBRES
 QU'IL EST PROPOSE D'INVITER A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

Afghanistan	Guyana	Qatar
Albanie	Haïti	République
Algérie	Honduras	centrafricaine
Angola	Iles Salomon	République de Corée
Antigua et Barbuda	Inde	République dominicaine
Arabie saoudite	Indonésie	République populaire
Argentine	Iran (République	démocratique de Corée
Autriche	islamique d')	République-Unie de
Bahamas	Iraq	Tanzanie
Bahreïn	Islande	Roumanie
Bangladesh	Jamaïque	RSS de Biélorussie
Barbade	Jordanie	RSS d'Ukraine
Belize	Kenya	Rwanda
Bénin	Kiribati	Saint-Kitts-et-Nevis
Bhoutan	Koweït	Sainte-Lucie
Bolivie	Laos	Saint-Vincent-et-
Botswana	Lesotho	Grenadines
Brésil	Liban	Saint-Marin
Brunéi Darussalam	Libéria	Saint-Siège
Bulgarie	Libye	Samoa
Burkina Faso	Liechtenstein	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Luxembourg	Sénégal
Cambodge	Madagascar	Seychelles
Cameroun	Malaisie	Sierra Leone
Canada	Malawi	Singapour
Cap-Vert	Maldives	Somalie
Chili	Mali	Soudan
Chine	Malte	Sri Lanka
Chypre	Maroc	Suriname
Colombie	Maurice	Swaziland
Comores	Mauritanie	Syrie
Congo	Mexique	Tchad
Costa Rica	Monaco	Tchécoslovaquie
Côte d'Ivoire	Mongolie	Thaïlande
Cuba	Mozambique	Togo
Djibouti	Myanmar	Tonga
Dominique	Namibie	Trinité-et-Tobago
Egypte	Nauru	Tunisie
El Salvador	Népal	Turquie
Emirats arabes unis	Nicaragua	Tuvalu
Equateur	Niger	Union soviétique
Ethiopie	Nigéria	Uruguay
Fidji	Norvège	Vanuatu
Finlande	Oman	Venezuela
Gabon	Ouganda	Viet Nam
Gambie	Pakistan	Yémen
Ghana	Panama	Yougoslavie
Grèce	Papouasie-Nouvelle-	Zaïre
Grenade	Guinée	Zambie
Guatemala	Paraguay	Zimbabwe
Guinée	Pérou	
Guinée-Bissau	Philippines	(150)
Guinée équatoriale	Portugal	

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

LISTE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
ET INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES
QU'IL EST PROPOSE D'INVITER A LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

- ONU Organisation des Nations Unies
- OMPI Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
- FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- ONUUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

* * * * *

- AELE Association européenne de libre-échange
- CE Communautés européennes
- JUNAC Conseil de l'Accord de Carthagène
- OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

* * * * *

- ARIPO Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
- OAPI Organisation africaine de la propriété intellectuelle
- OEB Organisation européenne de brevets

* * * * *

- CINPC Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l'Union internationale des sciences biologiques
- CIRP Conseil international des ressources phylogénétiques
- ISTA Association internationale d'essais de semences
- SPS Séminaire panaméricain sur les semences
- UICN Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

* * * * *

- AIPH Association internationale des producteurs de l'horticulture
- AIPPI Association internationale pour la protection de la propriété industrielle

ASSINSEL	Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales
CCI	Chambre de commerce internationale
CEETTAR	Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles et ruraux
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée
COGECA	Comité général de la coopération agricole de la Communauté économique européenne
COMASSO	Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne
COPA	Comité des organisations professionnelles agricoles de la Communauté économique européenne
COSEMCO	Comité des semences du Marché commun
EFPIA	Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle
FIPA	Fédération internationale des producteurs de l'agriculture
FIS	Fédération internationale du commerce des semences
GIFAP	Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle

[Fin du document]